

SMGV de l'ICPE de Villeneuve-lès-Bouloc
Jeudi 19 février 2026 à 14h
Salle du Conseil – Mairie de Villemur sur Tarn

Procès-verbal – Provisoire

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 14 heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical du SMGV de l'ICPE de Villeneuve-lès-Bouloc s'est réuni dans la salle du Conseil à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. DUMOULIN Jean-Marc, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 février 2026

Participants

Présents :

M. DUMOULIN Jean-Marc, M. ASTRUC Thierry, M. MAUREL Cédric (arrivé à 14h10), Mme GAYRAUD Isabelle, M. RIQUET Alain, M. OF Jacques, Mme GOUSMAR Isabelle, M. BERTORELLO Pierre, M. PEYRAS Henri, M. LENORMAND Benjamin, M. POUYDEBAT Jean-Louis.

Absents - Excusés :

Mme LAVAL Carole, Mme ROUYER Bouchra, Mme GIBERT Janine, M. VERDEAU BORNE Sébastien, M. MEJA Frédéric, Mme DAUBET Anne-Laure, M. SARRAU Bertrand, M. BOUTRY Pascal.

Membres ayant donné pouvoir :

Secrétaire de Séance : Mme GAYRAUD Isabelle

Membres en exercice - 19 | Membres présents - 11 | Pouvoirs - 00 | Membres absents – 08

La séance est ouverte par le président M. DUMOULIN Jean-Marc, qui déclare les membres du Conseil syndical désignés par leur collectivité, à 14h00

Rappel de l'Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance.

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 09 avril 2025 à 9h30 ;
2. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 09 avril 2025 à 10h ;
3. Rapport de suivi post-exploitation 2025 ;
4. Débat d'Orientation Budgétaire 2026.

Questions diverses

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 24-06-2026

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme GAYRAUD Isabelle

Monsieur Cédric MAUREL arrivé à 14h10, n'a pas pris part aux votes des délibérations relatives aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 09 avril 2025 à 9h30 (DSMGV 2026-001)

(Annexe 1 : Procès-verbal du 09 avril 2025 à 9h30)

Le Procès-Verbal de la séance du 09 avril 2025 à 9h30 joint en annexe.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, décide :

- **D'Approuver** le Procès-Verbal du Comité Syndical tel que joint.
- **De Mandater** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision

Résultats du vote

Votants – 10	Pour – 10	Contre – 0	Abstention – 0
--------------	-----------	------------	----------------

2. Adoption du Procès-Verbal de la séance du 29 mars 2024 à 11h (DSMGV 2026-002)

(Annexe 2 : Procès-verbal du 09 avril 2025 à 10h)

Le Procès-Verbal de la séance du 09 avril 2025 à 10h joint en annexe.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, décide :

- **D'Approuver** le Procès-Verbal du Comité Syndical tel que joint.
- **De Mandater** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision

Résultats du vote

Votants – 10	Pour – 10	Contre – 0	Abstention – 0
--------------	-----------	------------	----------------

Monsieur Cédric MAUREL rejoint la séance à 14h10.

3. Rapport de suivi post-exploitation 2025 (DSMGV 2026-003)

(Annexe 3 : Rapport annuel suivi post-exploitation 2025)

Monsieur le Président invite les membres du conseil syndical à prendre connaissance du rapport d'exploitation 2025, réalisé par le Bureau d'études ECOGEOS, qui a été missionné par le Syndicat pour réaliser le suivi-post exploitation du site.

Présentation du rapport.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, décide :

- **D'Approuver** le rapport de suivi post-exploitation annuel, joint en annexe.
- **De Mandater** M. le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Résultats du vote

Votants – 11	Pour – 11	Contre – 0	Abstention – 0
--------------	-----------	------------	----------------

**Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 24-06-2026**

4. Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 (DSMGV 2026-004)

(Annexe 4 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2026)

Monsieur le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Une délibération de l'organe délibérant prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant la transmission et la présentation d'un rapport portant sur les orientations budgétaires ;

Considérant le débat intervenu sur les orientations budgétaires ;

Décision

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le conseil syndical DECIDE :

- **D'Indiquer** que le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 a eu lieu ;
- **De Prendre acte** du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, tel que présenté ;
- **De Mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.

Résultats Du Vote

Votants – 11 | Pour – 11 | Contre – 0 | Abstention – 0

Questions diverses

DEBAT : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30

N° DELIBERATION	OBJET DELIBERATION	RESULTAT DU VOTE
2026-001	Adoption du procès-verbal du Conseil Syndical du 09 avril 2025 à 9h30	Approuvée
2026-002	Adoption du procès-verbal du Conseil Syndical du 09 avril 2025 à 10h	Approuvée
2026-003	Rapport de suivi post-exploitation 2025	Approuvée
2026-004	Rapport d'Orientation Budgétaire 2026	Approuvée

Le présent procès-verbal, relatif aux délibérations du précédent conseil syndical est approuvé par le conseil syndical nouvellement installé.

Lu et approuvé,
Secrétaire de Séance,

Isabelle GAYRAUD

Secrétaire de séance désigné
Lors de la séance d'approbation



Lu et approuvé,
Le Président,

Jean-Marc DUMOULIN

Président en exercice

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 24-06-2026